



Toulouse le 27 octobre 2025

Objet : Les Actualités Sociales

La Dépêche 16 octobre 2025 : L'Assemblée Nationale a approuvé définitivement des mesures visant à faciliter l'embauche des plus de 60 ans, avec notamment la création d'un CDI senior, lors de l'examen d'un projet de loi, transposant plusieurs accords trouvés entre syndicat et patronat.

La Dépêche 18 octobre 2025 : Les pensions complémentaires des ex-salariés du privé ne seront pas revalorisées au 1^{er} novembre « faute d'accords » entre les syndicats et le patronat qui gèrent le régime. Le régime ne modifiera pas non plus la valeur d'achat du point au 1^{er} janvier 2026.

Une soirée d'échanges entre Médecin du monde (MDM) et la MUTAMI (Mutuelle Solidaire) a permis de présenter le rapport 2025 de l'observatoire de l'accès aux droits et aux soins révélant les dérives d'un système initialement fondé sur une promesse d'universalité. Les intervenants ont rappelé l'urgence d'une réforme en profondeur pour sauver un modèle en péril. Marie Line Brigidou, présidente de la CPAM31 a rappelé l'ambition initiale de la Sécurité Sociale : « garantir à chacun, l'accès aux soins, sans distinction ». Pourtant, dépassements d'honoraires (qui ont doublé en 20 ans), déserts médicaux et renoncement aux soins, témoignent d'un système qui s'éloigne de ses principes fondamentaux. MDM a réaffirmé sa proposition phare : une couverture santé universelle à 100%. Jean-François Corty, président de MDM : « Il faut fusionner les différents dispositifs existants, en un régime unifié, avec prise en charge intégrale des frais de santé et une gestion démocratique ». Michel Lapierre, administrateur de MUTAMI : « La Sécurité Sociale n'est pas malade de ses remboursements mais de son manque de ressources. Il faut donc élargir l'assiette des cotisations à la plus-value réalisée dans l'entreprise et à la finance ». La projection du film « La Sociale » rappelle que la Sécurité Sociale reste une conquête sociale à défendre et à améliorer ».

6 Médias 18 octobre 2025 : L'examen des textes sur la fin de vie qui devait débiter au Sénat est reporté du fait de la place que vont prendre les discussions budgétaires. Pour Olivia Falorni, député apparenté MODEM, ce n'est pas acceptable. Il demande à l'exécutif d'inscrire lors de ses journées réservées, ces deux textes. A défaut, il souhaite un référendum.

Le Média Social 17 octobre 2025 : Pour la quatrième édition de l'opération « le vieux méritent mieux », une vingtaine d'organisation ont répondu présentes, mobilisant 40 000 personnes dans toute la France. Les organisateurs veulent faire du vieillissement, une vraie priorité nationale.

ASH 16 octobre 2025 : Malgré une recherche d'économies destinée à soulager les finances de la Sécurité Sociale, le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale) pour 2026, envisage de légers coups de pouce aux budgets de l'autonomie, de la famille des « oubliés du Ségur ».

La Dépêche 22 octobre 2025 : L'hypothèse d'une suppression de l'abattement fiscal de 10% pour les retraités a été écartée. Par la commission des Finances de l'Assemblée. Mais le débat reviendra dans l'hémicycle. Le député LR, Corentin Le Fur a dénoncé « l'acharnement » contre les retraités, rappelant qu'ils sont déjà largement mis à contribution avec le gel des pensions prévu dans le PLFSS. L'élue LFI, Claire Lejeune a fustigé « l'indignité d'un budget » qui en « refusant d'aller taxer les plus riches » en est réduit à « aller taper sur les retraites ». Pour le socialiste Philippe Brun, c'est en vertu de l'égalité devant l'impôt que son groupe y est opposé, alors que les salariés bénéficient d'un tel abattement sur leurs revenus imposables.

Le député macroniste Guillaume Kasbarian a mis en avant les nombreux avantages fiscaux auxquels les retraités ont déjà droit, rappelant qu'ils ont un taux d'épargne record en France. Il a dénoncé une « classe politique » qui, par pur électoralisme, « refuse de toucher au moindre sujet qui concerne les retraités ».

6 Médias 21 octobre 2025 : Emmanuel Macron a évoqué la possibilité d'un référendum sur la réforme des retraites, tout en contestant la suspension précédemment annoncée par le premier ministre. Il désigne les dernières mesures annoncées par Sébastien Lecornu comme un « décalage » effectué « dans un souci d'apaisement ». Pour le Président, le référendum de la réforme tient à un « accord » sur les contours du système.

Pour lui, « l'avenir de notre système par répartition n'est pas équilibré avec l'âge de départ actuel ». Il prône un travail « repris dans le calme sur le sujet des retraites par les forces syndicales et patronales. Sur cette base-là, nous verrons ensuite le chemin qui doit être suivi ».

6 Médias 21 octobre 2025 : Le député LFI, Hadrien Clouet souhaite créer « une Sécurité Sociale des obsèques ». Cette initiative consisterait en une cotisation de 0,3% sur les salaires permettant de rembourser jusqu'à 4000 euros de frais funéraires pour tous les Français. L' élu fustige sur X « le business lucratif de la mort ». Un projet de loi sera déposé. Un livre intitulé « les charognards » a mis en lumière une série de dérives des pompes Funèbres.

6 Médias 21 octobre 2025 : Un amendement adopté en commission à l'Assemblée Nationale prévoit d'obliger les détenteurs d'un Plan Epargne Retraite, à le clôturer au moment de leur départ à la retraite. Pour certains députés, il s'agit d'une niche fiscale injustifiée.

Le Média Social 21 octobre 2025 : Le Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a rendu public les travaux de groupe de réflexion sur l'habitat Intermédiaire. Renover l'Aide à la Vie Partagée (AVP), réformer la gouvernance, couvrir tous les territoires. Le Conseil appelle à la création de 500 000 habitats intermédiaires d'ici à 2050. Aujourd'hui, près de 275 000 personnes âgées ou handicapées vivent en habitat intermédiaire : résidence autonomie, résidence services seniors, habitats inclusifs, accueil familial ou cohabitation intergénérationnelle. Le conseil estime que l'offre est « très insuffisante » et ne permet pas aux personnes concernées « d'exercer la liberté de choix à laquelle elles aspirent dans leur parcours de vie ».

La Dépêche 24 octobre 2025 : Réforme des Retraites suspendue, qui va payer la note ? Le gouvernement a dévoilé le coût de la suspension de la réforme des retraites. Pour la financer, il envisage de ponctionner les mutuelles et de sous indexer les pensions. Le coût de la suspension est estimé à 100 millions d'euros en 2026 et 1,4 milliards en 2027. Pour compenser cette hausse, la contribution des mutuelles passera de 2,05% à 2,25% et concernant les pensions qui passeraient d'un écart de 0,4 points, à un écart de 0,9 points en 2025. Selon Yvan Ricordeau « pour la CFDT, il n'est pas possible que la désindexation des pensions prévoie quasiment deux années blanches pour les retraités, en 2026 et 2027 ». La CGT a lancé « inacceptable » et prévoit une mobilisation le 6 novembre prochain. La France Insoumise a dénoncé « un jeu de dupes ». Eric Coquerel a pointé : « Les Français partiront trois mois avant mais avec une retraite plus faible ». Cyrielle Chatelain : (groupe écologiste et social) s'interroge : « quel est l'objectif derrière ça ? ». Le RN a dénoncé le financement de la mesure de suspension et pour le PS « les gages actuels ne nous conviennent pas ».

Philippe Crevel, économiste, directeur du cercle de l'épargne : le coût pur 2027 est assez supportable. C'est surtout les années à venir qui posent question. Le déficit est appelé à s'aggraver du fait de l'évolution de la démographie et de la faible croissance. Les retraités sont les premières victimes du financement de la suspension. Il y a eu un débat qui en a fait des cibles faciles. On a parlé des Baby-Boomers qui sont riches et qui ont un niveau de vie élevé. C'est simplificateur. Il y a un grand nombre de retraités modestes. Si leur niveau de vie moyen

est 2% au-dessus de celui de l'ensemble de la population, il s'est dégradé ces dernières années et cela continue. En les mettant à contribution, nous accélérons la pente de cette dégradation. Les pensions n'augmenteront quasiment pas dans les années à venir. Cela se traduit par une perte du pouvoir d'achat. La réforme de 2023 entraîne une cristallisation des oppositions, dans un pays extrêmement fragmenté. Mais nous rentrons de plain-pied dans la problématique du vieillissement démographique. Avec une croissance faible, ça va devenir extrêmement compliqué.

Le média Social 23 octobre 2025 : Paru mi-septembre, le rapport de l'économiste Frédéric Bizard propose un changement d'organisation totale de l'accompagnement du grand Age. Le titre de son rapport : « une refondation de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées en France ». Le rapport Bizard a 3 idées :

1 – « Une approche préventive, individualisée et globale » qui donne la priorité à la prévention précoce de la perte d'autonomie

2 – Rééquilibrer les financements au profit du domicile. Transformation d'une partie de l'offre en EHPAD, en place de résidences services seniors ou en habitats inclusifs

3 – Création d'une prestation unique autonomie en remplacement de l'APA, la PCH et l'ASH avec deux systèmes complémentaires de financement, l'un public et l'autre privé.

ASH 23 octobre 2025 : Une publication dresse l'état de la perte d'autonomie d'ici une vingtaine d'année, en se fondant sur plusieurs enquêtes de la DREES (direction de la recherche des études, de l'évolution et des statistiques) et sur OMPHALE, un outil développé par l'INSEE. En 2021, plus de 2 millions de personnes âgées de plus de 60 ans étaient en perte d'autonomie. La projection pour 2050 /2070 donne les tendances suivantes :

. Accroissement continue des seniors en perte d'autonomie, 2,8 millions en 2052, pour redescendre à 2,7 millions en 2070. Cette croissance concernerait majoritairement les femmes (+38%). Les pertes d'autonomie sévères devraient connaître une augmentation de 1,2% par an. Ces transformations s'expliquent par un équilibre entre 3 facteurs : la montée des personnes âgées, le vieillissement des plus de 60 ans, l'évolution favorable en matière de santé et d'autonomie. Le changement concernerait tout d'abord les années 2021 à 2031, avec une augmentation de 49% des personnes âgées et de 42% de celles en perte d'autonomie. Pour la période 2031 à 2052 la croissance du nombre de seniors en perte d'autonomie continuerait avant de ralentir. S'ensuivrait alors une stabilisation puis une baisse d'ici à 2070 (-0,2% par an).

Francis De Block